



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-54669>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-54669**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : 24DSP01-DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP), POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAIN DE MER SUR LA COMMUNE DE HYÈRES-LES-PALMIERS

Description : Les contrats qui résulteront de la présente consultation ont pour objet de confier au candidat retenu l'exploitation d'une activité de service public liée aux bains de mer, sous la forme d'un sous-traité d'exploitation de lot de plage. La présente consultation concerne les lots suivants: Les prestations constitutives de service public des bains de mer assurées sur les lots de plage sont les suivantes?: - Pérenniser et améliorer la qualité du service public de bains de mer. - Exploiter le lot de plage. - Entretien du lot de plage. - Surveiller et contrôler la sécurité des usagers du lot. - Veiller au bon fonctionnement du service?. - Assurer la protection du domaine public maritime sur le lot.

Identifiant de la procédure : ca4b9cbf-081b-4e2d-ba95-3d21b8030434

Identifiant interne : 24DSP01

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 92332000 Services de plages

2.1.3 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 5,587,144 EUR

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : Se référer aux documents de la consultation

Section 5 - Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Lot de plage n°1 des Salins

Description : La superficie maximale du lot de plage n°1 des Salins est de 800 m² au total. Ce lot doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce lot comporte trois activités : - Exploiter un service des bains de mer (location de matelas - parasols) sur une emprise de 500 m² (20 m x 25 m) ; - Exploiter un service de boissons et de restauration légère, accessoires aux bains de mer, sur une emprise de 225 m² (15 m x 15 m) pour un local et une terrasse d'un seul tenant. La partie bâtie ne pourra excéder 80 m², le reste de la surface devra être à usage de terrasse. Il ne pourra être mis en place de salle de restaurant fermée dans la partie bâtie. Il est entendu par restauration légère, l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises... ; - Exploiter un service de location d'engins de plage non motorisés, avec une emprise pour une zone de stockage de 75 m² (15 m x 5 m).

Identifiant interne : - Lot n°1 de la consultation

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 0

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 3,031,082 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le sous-traité est conclu à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2029. Cette durée correspond à 5 périodes d'exploitation consécutives. La période d'exploitation est fixée du 1er avril (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 31 octobre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du conseil métropolitain n° 19/06/248 du 27 juin 2019.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Description : Une lettre de candidature : faisant apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. Documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer l'activité professionnelle : 1/ Une déclaration sur l'honneur attestant : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L. 3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du Code de la Commande Publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. 2/ L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du Code de la Commande Publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). 3/ Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. 4/ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes 5/Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Une déclaration sur l'honneur attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacités économiques et financières

Description : 1/ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. 2/ Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des

opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités techniques et professionnelles :

Description : - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot de plage ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers :

Description : On entend par continuité de service l'engagement du candidat d'exploiter son activité de façon continue et sur une période de temps suffisante pendant toute la durée de son contrat. On entend par égalité des usagers devant le service public l'engagement du candidat à accueillir sur son lot de plage tout client sans aucune distinction quelle qu'elle soit et à fournir à ces usagers le même niveau de service, sans discrimination notamment tarifaire. Le candidat produira une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public.

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

Description : 1/Une note présentant l'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime. On entend par préservation du domaine l'engagement du candidat dans le cadre de son activité à ne pas dégrader le domaine public maritime et même à contribuer à sa protection. 2/Une déclaration sur l'honneur attestant que n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les personnes suivantes : - Pour un candidat personne morale candidate : - La personne morale ; - Les personnes physiques qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle de la personne morale ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage. - Pour un candidat personne physique ou un groupe de personnes physiques : - La personne

physique ou l'ensemble des personnes physiques composant le groupe ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Nom : CRITERE N°1 : LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS - 40%

Critère :

Nom : CRITERE N°2 - QUALITE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET - 30%

Critère :

Nom : CRITERE N°3 : VALEUR FINANCIERE DE L'OFFRE - 30%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/06/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Détails d'introduction des recours :
Requête en Référé précontractuel : Article L.5511 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) :
Référé contractuel : Article L.55113 à L.55123 du Code de Justice Administrative, R.5517 à R.55110. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn et Garonne, n°358994) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet www.telerecours.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'azur Secrétariat général pour les affaires régionales (sgar) ccra de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Lot de plage n°1 de la plage de l'Aiguade

Description : La superficie maximale du lot de plage n°1 de l'Aiguade est de 285 m². Ce lot doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce lot est consacré exclusivement à l'activité de location d'engins nautiques non motorisés et à la prestation d'activités liées à cet objet, c'est-à-dire à l'enseignement, l'animation l'encadrement ou l'entraînement d'une activité physique ou sportive au sens de l'article L.212-2 du Code des Sports . A titre accessoire, et considérant que les prestations à caractère sportif autorisées impliquent de la part des usagers un effort physique nécessitant de disposer d'une possibilité de rafraîchissement, il sera autorisé une vente de boissons non alcoolisées réservée exclusivement aux usagers de l'activité. Les surfaces dédiées sont réparties de la manière suivante : - Une emprise réservée au chalet d'accueil et à une buvette de 60 m² (10 m x 6 m) ; - Une emprise de stockage pour engins nautiques non motorisés de 225 m² (15 m x 15 m).

Identifiant interne : Lot n°2 de la consultation :

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 145,147 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le sous-traité est conclu à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2029. Cette durée correspond à 5 périodes d'exploitation consécutives. La période d'exploitation est fixée du 1er avril (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 31 octobre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du conseil métropolitain n° 19/06/248 du 27 juin 2019.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Description : Une lettre de candidature : faisant apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du

groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. Documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer l'activité professionnelle : 1/ Une déclaration sur l'honneur attestant : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du Code de la Commande Publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. 2/ L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du Code de la Commande Publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). 3/ Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. 4/ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes 5/ Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Une déclaration sur l'honneur attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacités économiques et financières

Description : 1/ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. 2/ Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités techniques et professionnelles :

Description : - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot de plage ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers :

Description : On entend par continuité de service l'engagement du candidat d'exploiter son activité de façon continue et sur une période de temps suffisante pendant toute la durée de son contrat. On entend par égalité des usagers devant le service public l'engagement du candidat à accueillir sur son lot de plage tout client sans aucune distinction quelle qu'elle soit et à fournir à ces usagers le même niveau de service, sans discrimination notamment tarifaire. Le candidat produira une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public.

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

Description : 1/Une note présentant l'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime. On entend par préservation du domaine l'engagement du candidat dans le cadre de son activité à ne pas dégrader le domaine public maritime et même à contribuer à sa protection. 2/Une déclaration sur l'honneur attestant que n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les personnes suivantes : - Pour un candidat personne morale candidate : - La personne morale ; - Les personnes physiques qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle de la personne morale ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage. - Pour un candidat personne physique ou un groupe de personnes physiques : - La personne physique ou l'ensemble des personnes physiques composant le groupe ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Nom : CRITERE N°1 : LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS - 40%

Critère :

Nom : CRITERE N°2 - QUALITE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET - 30%

Critère :

Nom : CRITERE N°3 : VALEUR FINANCIERE DE L'OFFRE - 30%

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/06/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Détails d'introduction des recours :

Requête en Référé précontractuel : Article L.5511 et suivants du Code de Justice

Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) :

Référé contractuel : Article L.55113 à L.55123 du Code de Justice Administrative, R.5517 à

R.55110. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt

CE du 04 avril 2014, département Tarn et Garonne, n°358994) : peut être exercé par les

tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de

publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le

respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est

ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et

consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut

être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse

internet www.telerecours.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'azur Secrétariat général pour les affaires régionales (sgar) ccra de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

5.1 Lot : LOT-0003

Titre : Lot de plage n°3 de la plage de l'Ayguade

Description : La superficie maximale du lot de plage n°3 de l'Ayguade est de 795 m². Ce lot doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce lot comporte trois

activités : - Exploiter un service des bains de mer (location de matelas - parasols) sur une emprise de 495 m² dont une zone de stockage de matelas parasols de 9 m² (conformément au plan joint au DCE) ; - Exploiter un service de boissons et de restauration légère, accessoires aux bains de mer, sur une emprise de 225 m² (conformément au plan joint au DCE) pour un local et une terrasse d'un seul tenant. La partie bâtie ne pourra excéder 75 m², le reste de la surface devra être à usage de terrasse. Il ne pourra être mis en place de salle de restaurant fermée dans la partie bâtie. Il est entendu par restauration légère, l'activité de snack, et notamment la vente de sandwiches, salades, pizzas, glaces, friandises... ; - Exploiter un service de location d'engins de plage non motorisés, avec une emprise pour une zone de stockage de 75 m² (conformément au plan joint au DCE).

Identifiant interne : Lot n°3 de la consultation

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 92332000 Services de plages

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 2,161,435 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le sous-traité est conclu à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2029. Cette durée correspond à 5 périodes d'exploitation consécutives. La période d'exploitation est fixée du 1er avril (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 31 octobre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du conseil métropolitain n° 19/06/248 du 27 juin 2019. Concernant le lot n°4 de la consultation : lot de plage n°1 de la plage du Ceinturon, la présente consultation fait suite à une consultation infructueuse

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Description : Une lettre de candidature : faisant apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-

dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. Documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer l'activité professionnelle : 1/ Une déclaration sur l'honneur attestant : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L. 3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du Code de la Commande Publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. 2/ L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du Code de la Commande Publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). 3/ Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. 4/ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes 5/Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Une déclaration sur l'honneur attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacités économiques et financières

Description : 1/ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. 2/ Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités techniques et professionnelles :

Description : - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot de plage ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la

dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers :

Description : On entend par continuité de service l'engagement du candidat d'exploiter son activité de façon continue et sur une période de temps suffisante pendant toute la durée de son contrat. On entend par égalité des usagers devant le service public l'engagement du candidat à accueillir sur son lot de plage tout client sans aucune distinction quelle qu'elle soit et à fournir à ces usagers le même niveau de service, sans discrimination notamment tarifaire. Le candidat produira une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

Description : 1/Une note présentant l'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime. On entend par préservation du domaine l'engagement du candidat dans le cadre de son activité à ne pas dégrader le domaine public maritime et même à contribuer à sa protection. 2/Une déclaration sur l'honneur attestant que n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les personnes suivantes : - Pour un candidat personne morale candidate : - La personne morale ; - Les personnes physiques qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle de la personne morale ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage. - Pour un candidat personne physique ou un groupe de personnes physiques : - La personne physique ou l'ensemble des personnes physiques composant le groupe ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Nom : CRITERE N°1 : LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS - 40%

Critère :

Nom : CRITERE N°2 - QUALITE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DU PROJET - 30%

Critère :

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/06/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Détails d'introduction des recours :

Requête en Référé précontractuel : Article L.5511 et suivants du Code de Justice

Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) :

Référé contractuel : Article L.55113 à L.55123 du Code de Justice Administrative, R.5517 à

R.55110. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt

CE du 04 avril 2014, département Tarn et Garonne, n°358994) : peut être exercé par les

tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de

publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le

respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est

ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et

consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut

être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse

internet www.telerecours.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'azur Secrétariat général pour les affaires régionales (sgar) ccra de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

5.1 Lot : LOT-0004

Titre : Lot de plage n°1 de la plage du Ceinturon

Description : La superficie maximale du lot de plage n°1 du Ceinturon est de 400 m² (40*10 m). Ce lot est consacré à la seule activité de location de matelas/parasols.². Ce lot doit être accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Ce lot est consacré exclusivement à l'exploitation d'un service de bains de mer (location de matelas - parasols) sans bâtiment (seul du mobilier nécessaire aux activités est permis).

Identifiant interne : Lot n°4 de la consultation

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 92332000 Services de plages

5.1.5 Valeur

Valeur estimée hors TVA : 249,480 EUR

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Exigence dans le demande de participation

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Le sous-traité est conclu à compter du 1er janvier 2025 ou à compter de la notification si elle est postérieure, et se terminera en tout état de cause le 31 décembre 2027. Cette durée correspond à 3 périodes d'exploitation consécutives. La période d'exploitation est fixée du 1er avril (ou, pour la première année d'exploitation, de la date de notification du sous-traité si elle est postérieure) au 31 octobre de chaque année (montage et démontage compris) en vertu de délibération du conseil métropolitain n° 19/06/248 du 27 juin 2019.

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Nom : Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Description : Une lettre de candidature : faisant apparaître les noms et qualités des personnes et/ou structures qui seront chargées de l'exécution du contrat ainsi que, le cas échéant, le pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre indiquera la composition et la nature du groupement, ainsi que le nom de l'entreprise mandataire et sera accompagnée de l'autorisation donnée par chaque membre du groupement au mandataire, de signer les actes de procédure au nom du groupement. La lettre de candidature doit être dûment remplie et signée de chacun des membres. Les autres pièces sont remises pour chaque membre du groupement. En cas de candidature au nom et pour le compte d'une société en cours de formation, l'ensemble des pièces ci-dessus devra être communiqué pour tous les actionnaires de ladite société. Documents propres à vérifier l'absence d'exclusion de plein droit et l'habilitation à exercer l'activité professionnelle : 1/ Une déclaration sur l'honneur attestant : - Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L. 3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique ; - Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L.3123-18 et L.3121-19 et du Code de la Commande Publique et dans les conditions fixées aux articles R.3123-1 à R.3123-5 et R.3123-16 à R.3123-19 du même code, sont exacts. 2/ L'ensemble des documents justifiant qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-5 et L.3123-7 à L.3123-17 du Code de la Commande Publique. Pour justifier qu'il a satisfait aux obligations prévues à l'article L.3123-2 du Code de la Commande Publique, le candidat produit les certificats et attestations délivrés dans les conditions et par

les organismes mentionnés par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique, modifié par l'arrêté du 17 mars 2021 (NOR : SSAS2107646A). 3/ Un justificatif de l'inscription du candidat au registre du commerce et des sociétés (extrait Kbis ou document d'effet équivalent de moins de six mois) ou autre registre professionnel ou récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les candidats ayant commencé leur activité depuis moins d'un an. 4/ Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet, ou procédures étrangères équivalentes 5/Respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés : Une déclaration sur l'honneur attestant du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail.

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Nom : Capacités économiques et financières

Description : 1/ Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires particulier aux domaines d'activités objet du contrat, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. 2/ Les bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'autorité concédante, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'autorité concédante.

Critère :

Type : Capacité technique et professionnelle

Nom : Capacités techniques et professionnelles :

Description : - Les moyens matériels en lien avec l'objet du marché déjà en possession du candidat et qu'il souhaite mobiliser pour l'exploitation du lot de plage ; - Les moyens humains (tableau des effectifs moyens de la société sur la dernière année avec mise en évidence de l'importance de l'encadrement) ainsi que les références professionnelles du candidat (ou du représentant légal de la personne morale candidate) : expériences du candidat dans la gestion de services comparables à celles du service ou démonstration par d'autres références ou moyens du candidat à recevoir la concession (Curriculum vitae ou tout autre moyen, liste de références).

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers :

Description : On entend par continuité de service l'engagement du candidat d'exploiter son activité de façon continue et sur une période de temps suffisante pendant toute la durée de son contrat. On entend par égalité des usagers devant

le service public l'engagement du candidat à accueillir sur son lot de plage tout client sans aucune distinction quelle qu'elle soit et à fournir à ces usagers le même niveau de service, sans discrimination notamment tarifaire Le candidat produira une note présentant l'aptitude du candidat à assurer la continuité et l'égalité des usagers devant le service public

Critère :

Type : Autre

Nom : Aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime

Description : 1/Une note présentant l'aptitude à assurer l'accueil du public pendant la période d'exploitation ainsi que la préservation du domaine public maritime. On entend par préservation du domaine l'engagement du candidat dans le cadre de son activité à ne pas dégrader le domaine public maritime et même à contribuer à sa protection . 2/Une déclaration sur l'honneur attestant que n'ont pas fait l'objet, au cours des trois dernières années, d'une condamnation définitive pour contravention de grande voirie au sens de l'article L.2132-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les personnes suivantes : - Pour un candidat personne morale candidate : - La personne morale ; - Les personnes physiques qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle de la personne morale ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage. - Pour un candidat personne physique ou un groupe de personnes physiques : - La personne physique ou l'ensemble des personnes physiques composant le groupe ; - Le responsable physique de l'exploitation tel que renseigné à l'article 1er du sous-traité d'exploitation du lot de plage.

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://metropolepm.e-marchespublics.com>,

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 19/06/2024 à 16:00

Conditions du marché :

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Informations relatives aux délais de recours : Détails d'introduction des recours : Requête en Référé précontractuel : Article L.5511 et suivants du Code de Justice Administrative (depuis le lancement de la consultation jusqu'à la signature du contrat) : Référé contractuel : Article L.55113 à L.55123 du Code de Justice Administrative, R.5517 à R.55110. Recours de pleine juridiction en contestation de la validité d'un contrat : (arrêt CE du 04 avril 2014, département Tarn et Garonne, n°358994) : peut être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de

publicité relatives à la conclusion du contrat et aux modalités de sa consultation dans le respect des secrets protégés par la Loi). Un recours pour excès de pouvoir vous est ouvert contre les actes d'approbation du contrat (CE 23/12/2016 Association Etudes et consommation CFDT du Languedoc-Roussillon, n°392815) Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens ", accessible à l'adresse internet www.telerecours.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'azur Secrétariat général pour les affaires régionales (sgar) ccra de Marseille

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Metropole Toulon-Provence-Mediterranee

Numéro d'enregistrement : 24830054300217

Adresse postale : 107 Boulevard Henri Fabre

Ville : Toulon CS30536

Code postal : 83000

Subdivision pays (NUTS) : Var (FRL05)

Pays : France

Point de contact : Service de préparation et de passation des contrats délégués

Adresse électronique : ktreguer@metropoletpm.fr

Téléphone : +33 494039764

Adresse internet : <https://metropoletpm.e-marchespublics.com/>

Profil de l'acheteur : https://metropoletpm.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_31756_1001643.html

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Toulon

Numéro d'enregistrement : 13000525900010

Adresse postale : 5 rue Racine BP 40510

Ville : TOULON

Code postal : 83041

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Téléphone : +33 494427989

Adresse internet : <http://toulon.tribunaladministratif.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'azur Secrétariat général pour les affaires régionales (sgar) ccra de Marseille

Numéro d'enregistrement : 17130000700019

Adresse postale : Place Félix Baret CS 80001

Ville : MARSEILLE

Code postal : 13282

Pays : France

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : +33 494427989

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 0306b1b5-8fe3-4223-9d53-817bc65de154 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 07/05/2024 à 17:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 07/05/2024